



## **Projet d'ordonnance portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État**

### **Compte-rendu du groupe de travail à la DGAFP du 21 avril 2021**

#### **Intervention CGT**

La suppression de l'ENA et la création de l'Institut du service public (ISP) génère la mobilisation des énergies et des moyens dans un contexte sanitaire et social complexe.

Il est prématuré de faire des observations de fond sur un projet d'ordonnance.

La CGT est sceptique au-delà de la mobilisation que cette réforme nécessite dans une période où la priorité n'est pas là. Nous sommes sceptiques s'agissant des modalités d'entrée, de scolarité et de sortie de l'ISP.

Le projet de concours d'entrée risque de supprimer le concours interne. La CGT a salué la création du concours Talents et souhaite qu'il soit maintenu au même titre que le concours interne.

S'agissant de la scolarité, elle doit impérativement être prolongée. En effet, une fois retiré la période de stage et le classement de sortie, la formation se limite aujourd'hui à 6 mois. Si l'ISP doit être une véritable école d'application, il faut allonger la durée de la formation.

La CGT ne comprend pas pourquoi créer un corps unique si dans un même temps, le classement de sortie est maintenu. C'est entretenir une compétition entre les élèves. C'est aussi confirmer la logique de machine à classer. Depuis des années des générations d'élèves ont condamné l'ambiance malsaine que crée ce classement.

Pour la CGT, l'article 6 constitue une autre ligne rouge. Les passerelles public/privé posent la question du conflit d'intérêt et de la différence de la finalité des missions.

Enfin, la CGT estime pertinent d'ouvrir aux détachés l'accès à la formation de l'ISP. Cela renforce l'idée que l'exercice des fonctions d'administrateur de l'État nécessite une formation préalable, quand un agent est issu de la fonction publique territoriale ou hospitalière ou encore d'un autre corps de la fonction publique de l'État. Ce type de formation existe déjà à titre d'exemple pour les agents détachés dans les TA/CAA (6 mois de stage au CE pour apprendre le métier).

#### **Réponses de la DGAFP :**

- Il n'y aura pas de fusion des concours.
- Les concours directs pour l'accès aux corps de CRC et de conseiller de tribunaux administratifs sont maintenus.
- Le dispositif actuel d'évaluation annuelle est maintenu. Le projet de dispositif d'évaluation a vocation à éclairer les chefs de corps sur les compétences des agents. Il est positionné à côté de la ligne hiérarchique.
- L'IFP est un opérateur et doit le rester. La coordination de la formation continue dans la fonction publique n'est pas de sa compétence.
- La création du corps des administrateurs de l'État n'a pas vocation à empêcher des contractuels à exercer les mêmes fonctions qu'eux.